

REGLEMENT DE LA BOURSE

Art 1 : La bourse est ouverte à tous collectionneurs de 9h à 17h.

Art 2 : La location se fait par table de 1m20, 1m80 OU 2m20 selon la salle disponible.

Art 3 : L'attribution des places se fera par ordre d'arrivée des réservations accompagnées du règlement, les chèques étant encaissés après la bourse

Art 4 : Les objets exposés dans la salle de la bourse le sont aux seuls risques et périls de leur propriétaire. L'Association ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de dommages, préjudices, etc ... qui pourraient leur être causés.

Art 5 : L'Association décline toute responsabilité en cas de litiges d'un exposant avec les services fiscaux ou douaniers.

Art 6 : En aucun cas l'exposant ne pourra modifier l'agencement de son stand, ni apporter son matériel d'exposition.

Art 7 : Aucune annulation ne sera remboursée dans les 8 jours précédant la bourse.

Art 8 : Les emplacements non occupés après 9h seront réattribués et non remboursables.

Art 9 : L'ouverture des portes se fera dès 7h et par respect pour les visiteurs, l'horaire de 17h de fin bourse devra être respecté.

Art 10 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la présente manifestation si les circonstances l'exigent.